



## *Dépêche n°130/04*

### Projet de loi de finances, à droite toute

Le projet de loi de finances présenté mercredi 22 septembre confirme les orientations libérales du gouvernement.

L'arrêt de la baisse du barème de l'impôt sur le revenu ne prive pas pour autant les classes favorisées d'allègements fiscaux spécifiques.

Le relèvement du plafond de la réduction d'impôt pour les emplois familiaux de 10 000 à 15 000 euros est un cadeau sans contrepartie pour l'emploi. En effet, les familles les plus aisées (70 000 en 2002) qui emploient déjà du personnel bénéficieront sans rien faire d'une réduction fiscale de 2 500 euros (coût global : 64 millions d'euros).

S'agissant des droits de succession, l'abattement de 50 000 euros sur le montant de départ du patrimoine légué, s'il réduira l'impôt sur les petites successions, est un cadeau supplémentaire accordé aux familles les plus fortunées. Le coût global est estimé à 630 millions d'euros.

A l'opposé, les bénéficiaires de la prime pour l'emploi auront droit à un petit coup de pouce, un relèvement de 4 % des seuils, dont le montant global représente 230 millions d'euros.

L'exonération des salaires perçus (dans la limite annuelle du montant mensuel du smic) par les moins de 18 ans dans le cadre d'une activité exercée pendant leurs congés peut paraître sympathique, mais elle ne n'intéressera au mieux que les contribuables imposables, c'est-à-dire la moitié des plus aisés des foyers fiscaux.

La ristourne prévue pour ceux qui font leur déclaration par Internet sera portée à 20 euros. Outre son caractère gadget, dont le coût représente tout de même 15 millions d'euros, cette mesure est contestable car elle ne vise que les contribuables imposables et parmi eux ceux qui ont accès à internet.

La seule mesure de progrès concernera les pacsé(e)s qui pourront désormais bénéficier des avantages du mariage immédiatement pour l'impôt sur le revenu au lieu d'attendre trois ans actuellement.

Au total, les allègements fiscaux aux « riches » sont trois fois supérieurs à ceux accordés au moins favorisés. Quant aux classes moyennes, elles devront attendre des jours meilleurs.

Les autres grands bénéficiaires de ce projet de loi seront les entreprises qui verront leurs charges fiscales réduites de plus d'un milliard d'euros. La baisse de l'IS et de la taxe professionnelle et la création de divers crédits d'impôts seront accordées sans contrepartie. On peut donc douter que ces mesures aient un réel impact sur l'emploi. Il en est de même des avantages fiscaux censés lutter contre les délocalisations.

Les ministères seront au régime sec, sauf ceux à vocation sécuritaire. Cela amplifiera le désengagement de tous les services de l'Etat qui œuvrent à la cohésion sociale que ce gouvernement prétend promouvoir.

N. Sarkozy affiche ses conceptions libérales et conservatrices : allègements fiscaux aux classes supérieures et aux entreprises, réduction des emplois publics et des moyens des ministères non sécuritaires.

L'année 2005 sera placée sous le signe d'une extrême rigueur, avec pour les salariés une augmentation des prélèvements sociaux (hausse de la CSG). Les fonctionnaires continueront de subir en plus une perte de pouvoir d'achat.

Paris, le 23 septembre 2004